

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 septembre 2012

L'an deux mille douze, le 26 septembre 2012 à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE remplacé par sa suppléante Régime SZYMKOVIK, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Guy SAINT-MÉZARD, Michel LABATUT, Mario SPAGNOLI remplacé par son suppléant Bernard CASTAY, Serge MARITAN, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Pierre DULONG remplacé par son suppléant Henri DOUSSAU, Martine LABORDE, Nicolas MELIET, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Roland CLAVERIE, Hélène DELPECH, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Fabrice LACOMBE remplacé par sa suppléante Anne BIEMOURET, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Bernard MARSEILLAN, Jacques MORLAN remplacé par sa suppléante Elisabeth MENDOUSSE, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT,

ABSENTS EXCUSÉS: Christian TOUHÉ-RUMEAU, Bernard ROZES, Etienne BARRERE, Bernard LEBE, Henry LUCHET,

ABSENTS : François BAQUÉ, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, , Thierry COLAS, Hervé COLIN, Denis DECLOCHEZ, Edouard DONA, Jean-Louis DUBUC, Pierre ESQUERRE, Jean-Marie GILLOT, Wilfried LUSSAGNET, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jean-François ROUSSE, Carine SAMPIETRO,

ONT DONNÉ PROCURATION :

SECRÉTAIRE: Anne BIEMOURET

Objet : MISE A DISPOSITION DE PARCELLES EN VUE DE LA POSE DE MOBILIER URBAIN A VOCATION D'INFORMATIONS TOURISTIQUES

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'ensemble des panneaux d'informations touristiques prévus sur le territoire de la Communauté de Communes de la Ténarèze a été mis en place.

Monsieur le Président rappelle que l'engagement des travaux sous maîtrise d'ouvrage intercommunale suppose une mise à disposition de la partie des parcelles ou du domaine public concernés par l'emprise du mobilier urbain.

En application des articles L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et uniquement en vue de l'implantation de mobilier urbain à vocation d'informations touristiques. Cette mise à disposition sera contractualisée par la signature de procès-verbaux par chacune des communes concernées.

Monsieur le Président rappelle enfin que l'implantation des panneaux concerne aujourd'hui l'ensemble des Communes membres de la Communauté de Communes mais qu'à terme, cette implantation pourra être étendue aux nouvelles communes qui entreront dans la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de procès-verbal de mise à disposition joint à la présente délibération,
- **L'AUTORISER** à signer le procès-verbal de mise à disposition, avec les communes membres de la Communauté de Communes à la date de la présente délibération, mais également avec les futures communes membres de la Communauté de Communes,
- **L'AUTORISER** à signer tout autre document se rapportant au présent procès-verbal.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré; à l'unanimité,
- **APPROUVE** le projet de procès-verbal de mise à disposition joint à la présente délibération,
- **L'AUTORISE** à signer le procès-verbal de mise à disposition, avec les communes membres de la Communauté de Communes à la date de la présente délibération, mais également avec les futures communes membres de la Communauté de Communes,
- **L'AUTORISE** à signer tout autre document se rapportant au présent procès-verbal.

Pour extrait conforme le 27 septembre 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE